



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 493

Texte de la question

M. André Schneider appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les actes de violence qui ont lieu quotidiennement dans l'agglomération strasbourgeoise et les villes avoisinantes, qu'il a déjà évoqués à l'Assemblée nationale en décembre 1997 et en janvier 1998 après les incidents de la nuit de la Saint-Sylvestre. Certes des mesures ont été prises, certains auteurs interpellés, voire condamnés. Deux circulaires relatives à la délinquance des mineurs et à la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité intérieure viennent d'être promulguées. Malgré cela, la violence urbaine est en recrudescence dans les écoles, les quartiers et les transports en commun, notamment contre des agents de la Compagnie des transports strasbourgeois et d'autres personnels chargés d'une mission de service public. La sécurité, socle nécessaire à l'exercice de toutes les libertés, n'est plus assurée aux yeux de beaucoup de nos concitoyens. Les risques liés à l'autodéfense se multiplient. Or les fêtes de fin d'année approchent à grands pas. Dans ces conditions, il lui demande quelles dispositions concrètes il entend prendre, d'une part, pour assurer la sécurité de l'agglomération pendant les prochaines fêtes de fin d'année et, d'autre part, quels moyens durables il compte mettre en oeuvre pour combattre la violence urbaine.

Texte de la réponse

M. le président. M. André Schneider a présenté une question, n° 493, ainsi rédigée :

«M. André Schneider appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les actes de violence qui ont lieu quotidiennement dans l'agglomération strasbourgeoise et les villes avoisinantes, qu'il a déjà évoqués à l'Assemblée nationale en décembre 1997 et en janvier 1998 après les incidents de la nuit de la Saint-Sylvestre. Certes des mesures ont été prises, certains auteurs interpellés, voire condamnés. Deux circulaires relatives à la délinquance des mineurs et à la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité intérieure viennent d'être promulguées. Malgré cela, la violence urbaine est en recrudescence dans les écoles, les quartiers et les transports en commun, notamment contre des agents de la Compagnie des transports strasbourgeois et d'autres personnels chargés d'une mission de service public. La sécurité, socle nécessaire à l'exercice de toutes les libertés, n'est plus assurée aux yeux de beaucoup de nos concitoyens. Les risques liés à l'autodéfense se multiplient. Or les fêtes de fin d'année approchent à grands pas. Dans ces conditions, il lui demande quelles dispositions concrètes il entend prendre, d'une part, pour assurer la sécurité de l'agglomération pendant les prochaines fêtes de fin d'année et, d'autre part, quels moyens durables il compte mettre en oeuvre pour combattre la violence urbaine.»

La parole est à M. André Schneider, pour exposer sa question.

M. André Schneider. Monsieur le ministre de la fonction publique, j'appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les actes de violence qui ont lieu au quotidien dans l'agglomération strasbourgeoise et les villes avoisinantes. A deux reprises déjà, j'ai évoqué ce sujet dans cette enceinte, en décembre 1997 et en janvier 1998, au lendemain des incidents de la nuit de la Saint-Sylvestre qui ont fait la une des médias.

Un an après, la violence persiste, dans les écoles, les quartiers, les transports en commun - les exemples seraient bien trop nombreux à citer. Je me permets simplement d'insister sur les agressions commises contre

les agents de la compagnie des transports strasbourgeois ainsi que contre d'autres personnels chargés d'une mission de service public.

Le bilan est lourd. Or les fêtes de fin d'année approchent à grands pas.

Certes, des mesures ont été prises, certains auteurs interpellés, voire condamnés. Deux circulaires relatives à la délinquance des mineurs et à la mise en oeuvre des décisions du conseil de sécurité intérieure viennent d'être promulguées. Malgré cela, la violence urbaine est en recrudescence. Dans certains quartiers, une véritable psychose s'installe. Aux yeux d'un grand nombre de nos concitoyens, en effet, la sécurité, socle nécessaire à l'exercice de toutes les libertés, n'est plus assurée. Les risques liés à l'autodéfense se multiplient.

Dans ces conditions, quelles dispositions concrètes le ministre de l'intérieur entend-il prendre pour assurer la sécurité de notre agglomération pendant les prochaines fêtes de fin d'année, et quels moyens durables compte-t-il mettre en oeuvre pour combattre la violence urbaine, véritable gangrène de nos cités ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur le député, pour les raisons que j'ai évoquées, je vous prie d'excuser Jean-Jack Queyranne et d'accepter que je réponde en son lieu et place à votre question.

Traditionnellement, la soirée et la nuit du 31 décembre sont le prétexte en Alsace à des réjouissances accompagnées de jets de pétards et de tirs de feux d'artifice. Depuis quelques années, à Strasbourg, ces manifestations à caractère festif ont donné lieu à des débordements au cours desquels les violences urbaines ont pris le pas sur les manifestations traditionnelles. Les réveillons de fin d'année furent ainsi le théâtre de nombreuses dégradations: cabines téléphoniques et abribus cassés, incendies de véhicules, dégradations par explosifs de fabrication artisanale ayant remplacé les simples pétards.

La médiatisation de ces accès de violence urbaine n'est certainement pas totalement étrangère à l'ampleur qu'ils ont prise.

Des services d'ordre importants, appuyés par des unités en renfort, ont été mis en place pour tenter d'enrayer ou de limiter la casse. Si le phénomène a atteint le 31 décembre 1997 un degré élevé, le déploiement policier n'avait permis alors que quelques arrestations en flagrant délit. En revanche, les enquêtes menées les jours suivants par les services de la direction départementale du Bas-Rhin ont permis d'interpeller nombre d'individus auteurs de ces délits et de les déférer à la justice.

L'action des services de police a été confortée depuis le début de cette année par l'adoption dans le cadre du contrat local de sécurité de Strasbourg de mesures destinées à prévenir et à réprimer les actes de violences urbaines: arrivée de quatre-vingt-dix-huit adjoints de sécurité qui renforcent les effectifs de la circonscription de sécurité publique de Strasbourg, permettant à la fois un meilleur accueil du public et un renforcement considérable de la police de proximité; recrutement supplémentaire de quinze agents de médiation sociale pour accroître la sécurité dans les transports en commun; mise en place de douze correspondants de nuit dans les quartiers; meilleure coordination entre police nationale et police municipale.

Sur le plan répressif, depuis le début de cette année et jusqu'au 15 novembre dernier, ce ne sont pas moins de soixante-sept individus mis en cause dans des incendies de véhicules automobiles qui ont été interpellés par les services de la sécurité publique pour la seule circonscription de police de Strasbourg.

Pour ce qui concerne les fêtes de fin d'année, des moyens de renfort seront mis à la disposition du préfet du département afin de prévenir tous les risques de troubles possibles.

Tels sont les quelques éléments que je souhaitais porter à votre connaissance et qui, je l'espère, sont de nature à répondre à vos préoccupations.

M. le président. La parole est à M. André Schneider.

M. André Schneider. Je vous remercie, monsieur le ministre, de m'avoir apporté ces éléments d'information.

Je suis l'un des sept maires qui ont cosigné ce contrat local de sécurité, et il est indéniable qu'il nous a apporté un peu d'oxygène. Mais, malheureusement, mon propos reste totalement d'actualité, notamment en ce qui concerne les transports publics de l'agglomération strasbourgeoise. Il rappelle que je suis à la fois député de la circonscription qui a été «en vedette» le 1er janvier dernier et le maire de la ville qui est traversée par la ligne des transports en commun la plus touchée par l'insécurité.

Je prends acte que des renforts seront mis à disposition pour les fêtes de fin d'année, mais je suis toujours demandeur d'un renforcement permanent de la sécurité dans notre agglomération.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 493

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6314

Réponse publiée le : 25 novembre 1998, page 9410

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 novembre 1998